



Procès-verbal No 10

Séance Ordinaire du Conseil Communal du jeudi 7 décembre 2023 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis Municipal n° 21/2023: Budget 2024
7. Préavis Municipal n° 22/2023: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 235'900.- TTC destinée à financer les travaux de bouclage d'eau sous pression entre la route de Genolier et la route de la Gare conformément au PDDE.
8. Propositions individuelles et divers

| Intervenants | Points |
|---------------|--|
| H. Pradervand | Ouvre la séance à 20h15. |
| L. Mertens | <p>1) Appel 32 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: T. Bernes-Lasserre, F. Di Pierro, C. Favia, P. Gonthier, V. Lecoultre, G. Monney, R. Monney, C. Morel, U. Obregon, A.-C. Prélaz-Girod, H. Rassmussen, T. Salathé</p> <p>Absente : V. Crelot</p> |



| | |
|--|---|
| H. Pradervand | <p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023</p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Quelques modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p> |
| <p>H. Pradervand</p> <p>F.-H. Bovet</p> <p>R. Zellweger</p> <p>H. Pradervand</p> | <p>3) Communications du Bureau</p> <p>Demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Richard Berlie qui nous a quitté le 30 novembre. Ce dernier a habité la Commune de Givrins pendant plus de 35 ans et son enterrement a eu lieu aujourd'hui.</p> <p>Concernant la remarque de Monsieur Bovet au dernier Conseil à propos des naturalisations et demandes de bourgeoisie, notre secrétaire communal, le lendemain de la séance, a approché la Préposée cantonale à la protection des données, en voici la réponse :</p> <p><i>« Le Conseil communal n'a plus de compétences en matière de naturalisation. On voit par conséquent mal comment on pourrait justifier la communication régulière du nom des personnes naturalisées, si ce n'est moyennant l'obtention préalable du consentement valable de la personne concernée. Cela n'empêche pas la Municipalité de renseigner le Conseil communal en lui fournissant des statistiques anonymisées. »</i></p> <p>La statistique anonymisée figure chaque année dans le rapport de gestion de la Municipalité.</p> <p>Souhaite que la Municipalité demande aux gens qui reçoivent la bourgeoisie s'ils acceptent d'être cités au Conseil Communal.</p> <p>En prend note.</p> <p>Profite de rappeler les dates des séances pour 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mercredi 31 janvier 2024 - Le jeudi 18 avril 2024 - Le mercredi 12 juin 2024 - Le mercredi 9 octobre 2024 - Le mercredi 27 novembre 2024 <p>Petite nouvelle récréative, puisqu'aucun repas du Conseil n'a été organisé cette année et nous profiterons des infrastructures de la manifestation de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes, appelée communément « La Cantonale ».</p> |



4) Communications de la Municipalité

R. Zellweger

Salue l'Assemblée annonce plusieurs communications de la part de la Municipalité et donne la parole à Cyrille Grosjean pour commencer.

C. Grosjean

Souhaite parler du chantier de la route de Genolier. Ce chantier a mal débuté, s'est mal poursuivi mais arrive gentiment à son terme. Les ouvriers travaillent actuellement pour installer la gaine de protection sur les conduites du chauffage à distance.

En effet, il lui a été indiqué début novembre que la route cantonale devait être fermée complètement pour pouvoir installer ces protections sur les canalisations du CAD. La procédure légale a été suivie et la demande à la DGMR de l'autorisation de fermer la route pour les 29 et 30 novembre 2023 a été faite. Les autorisations ont été données et les personnes concernées ont été avisées. Les travaux de creuse ont débuté le 29 novembre. L'installation de la gaine était prévue le 30 novembre au matin et le remblayage dans l'après-midi afin de pouvoir rouvrir la route pour la fin de la journée. En fin de matinée du 30 novembre, la Municipalité a été informée que la gaine n'était pas adaptée et pas adaptable. Fallait-il remblayer et rouvrir la route ou en prolonger la fermeture afin de pouvoir effectuer les travaux en début de semaine suivante ?

La Municipalité a décidé de terminer le travail en début de semaine et de prolonger la fermeture de la route cantonale jusqu'au mercredi suivant, au plus tard.

La signalisation durant le week-end a été problématique et il a été compliqué de dévier les véhicules car la portion de route devant la Grande Salle était également bloquée à cause d'une manifestation.

La fouille a été remblayée mais pas compactée, le terrain restait donc meuble et inadapté à la circulation, c'est pourquoi la route est restée fermée en attente de réception de la nouvelle gaine.

La DGMR a fini par accepter que la route reste fermée jusqu'à aujourd'hui compris, jeudi 7 décembre 2023.

Ce matin, la gaine n'était toujours pas en place, cette dernière n'était, une fois de plus, pas adaptée.

Un ultimatum a été posé à la Société en charge à demain matin, 8 décembre 2023, pour la réouverture de la route.

La DGMR et Monsieur Gremlich ont été informés de ce report et demain matin la route sera carrossable et ouverte à tous les véhicules.

H. Gremlich

N'a jamais été informé de la fermeture de cette route et s'est retrouvé devant le fait accompli avec un bus coincé dans le parking ! Faire et défaire, ça occupe mais ça ne paie pas... Il y a forcément de l'incompétence quelque part.

De son côté, il a la responsabilité du transport scolaire et il faut que ça fonctionne. Son entreprise a subi des désagréments organisationnels et financiers non négligeables. Il a fallu prendre des mesures dans l'urgence et non sans conséquence pour assurer l'acheminement des élèves à l'école.

Mercredi passé, avec la neige, c'était une véritable catastrophe. L'entreprise est confrontée à un manque à gagner avec les kilomètres, la RPLP, la taxe poids-lourd, les heures supplémentaires et les chauffeurs engagés en complément également.

Une facture sera adressée à la Commune de Givrins pour ce manque à gagner, et il faut souligner qu'aucune information à l'avance n'a été donnée sur les dates de creuse. Les fouilles étaient déjà faites lorsque les municipaux sont venus le trouver.

Les erreurs doivent être assumées par les personnes responsables, quelles qu'elles soient.

R. Zellweger

Comprend parfaitement l'agacement de Monsieur Gremlich, prend note de ses remarques et propose d'en discuter rapidement.



| | |
|----------------|---|
| D. Prélaz | <p>Souhaite rebondir sur le sujet et trouve scandaleux qu'aucun suivi de chantier ne soit effectué, en l'occurrence par le responsable des routes au sein de la Municipalité. En effet, dévier le trafic par un accès privé et que les véhicules passent devant chez lui de la même manière que sur une route cantonale est parfaitement inacceptable.</p> <p>Le passage et l'accès des véhicules à sa propriété a été bloqué par du matériel agricole et par ses soins mais le manque de sérieux au niveau de la personne responsable du dicastère des routes est effrayant.</p> <p>Ce n'est pas le raccordement au CAD qui a posé des problèmes c'est la gestion de ce chantier et de la route. Des imprévus, ça arrive mais ça se gère.</p> <p>Il faut vraiment se remettre en question au niveau de la sécurisation et du manque d'information !</p> |
| C. Grosjean | <p>Souhaite répondre de manière simple car, même que la route était fermée avec une interdiction de circuler claire, il y a quand même des voitures qui se sont octroyées le droit de passer. Les barrières et les interdictions ont été déplacées par les utilisateurs.</p> |
| H. Gremlich | <p>N'a personnellement pas été gêné par la fermeture de la route le week-end mais pourquoi l'idée de placer des ponts lourds pour permettre la circulation de manière provisoire n'a pas été étudiée alors que la Municipalité était consciente qu'une manifestation aurait lieu à la Grande Salle ?</p> |
| C. Grosjean | <p>Comme il était prévu que tout soit terminé une semaine avant, les plaques appartenant à l'entreprise en charge de la creuse ont été retirées du chantier et ont été placées ailleurs.</p> |
| N. Vez Raymond | <p>A également été en première ligne sur ce dossier, et par rapport aux plaques en question, l'entreprise en charge avait besoin de ces dernières pour un autre chantier et ne pouvait pas les laisser sur place.</p> <p>Beaucoup d'autres entreprises de la région ont été contactées pour pouvoir emprunter des plaques pour le week-end, en vain. C'est aussi une des raisons du maintien de la fermeture de la route pour sécuriser le trafic.</p> |
| H. Gremlich | <p>Il y en avait quatre à Trélex chez M. Bernard Bally.</p> |
| N. Vez Raymond | <p>Si l'information lui était parvenue, la demande aurait été faite auprès de l'entreprise Bally. Remercie Monsieur Grosjean pour son explication détaillée. En effet, on peut critiquer certaines choses mais le Municipal en charge a véritablement été très présent sur ce chantier.</p> <p>Demain matin à la première heure, l'entreprise en charge du raccordement sera sur place en compagnie de l'entreprise en charge du chantier sur la parcelle 206 pour s'assurer du remblayage de la fouille.</p> <p>La Municipalité et le Conseil d'administration du CAD ne peut que présenter ses excuses auprès de la population et des Conseillers. Les désagréments sont entendus.</p> <p>Souhaite également rassurer l'assemblée au sujet des problèmes rencontrés sur le raccordement de la parcelle 206. Cela ne devrait pas se reproduire pour les nombreux autres raccordements prévus l'année prochaine.</p> <p>Les retards étaient dus au fait qu'il était impossible de localiser la conduite faite il y a dix ans pour le CAD, malgré les plans, les visites du géomètre et les souvenirs des uns et des autres. Des sondages ont été obligatoires pour simplement localiser les conduites.</p> <p>Bonne nouvelle, à présent, nous connaissons, non seulement son emplacement mais également sa profondeur. Aussi, lorsque que le CAD a été mis en place à l'époque, les</p> |



conduites ont été faites en bitube, à présent le raccordement utilisé est en monotube et beaucoup plus simple à effectuer.

Cela a également et effectivement engendré des retards.

La SEFA a des techniques beaucoup plus modernes qui s'apparentent à une sorte d'échographie du sol afin de localiser très précisément les conduites et d'être beaucoup plus efficace à l'avenir et sans interruption d'exploitation pour les utilisateurs.

Pour des nouvelles plus réjouissantes, une des conditions principales pour que la SEFA entre en matière pour la reprise du CAD était de trouver 400kW supplémentaires. Depuis le printemps, ce n'est pas 400kW qui ont été signés par les propriétaires intéressés mais 670kW. Il y a un intérêt grandissant pour le raccordement au chauffage à distance.

Les chaudières actuelles sont capables de fournir cette puissance mais il est possible avec les différentes boucles projetées de devoir augmenter la puissance des chaudières. A présent, les technologies utilisées permettent de faire des chaudières beaucoup plus compactes et efficaces, cela ne nécessitera pas d'agrandir le local.

Les vingt-quatre nouveaux clients pourront être raccordés et quelques autres sont actuellement prêts à signer les contrats.

C'est très encourageant pour revenir dans les chiffres noirs, cela cumulé à l'augmentation du prix du kWh convenu dans les nouveaux contrats.

La SEFA est d'ailleurs entrée dans le capital-actions de CAD Givrins SA depuis mardi dernier et détient 80% du capital. Cédric Nardone et elle-même restent au Conseil d'administration et trois nouveaux Administrateurs y représentent la SEFA.

Il y a actuellement une première phase de transition afin que tout se déroule au mieux, c'est un partenariat opérationnel, financier et administratif.

Concernant les travaux d'extension, ils devraient commencer d'avril à septembre 2024 et la livraison d'énergie aux nouveaux clients à partir d'octobre 2024.

Présente les modifications du tracé par rapport aux dernières versions présentées et en donne les explications.

Notamment les raccordements sur la route de la Bellangère qui seront effectués depuis le chemin du Carre afin d'éviter les désagréments au trafic sur ce tronçon.

Effectivement, tous les quartiers excentrés ne peuvent pas se raccorder. Un projet est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques, parfois pour certains combinés avec une PAC ou des bornes de recharge électriques dans les bâtiments. Actuellement 38 bâtiments sont inscrits sur cette plateforme. Le délai est échu pour cette première phase d'inscription. Il y en aura peut-être une deuxième. Les pré-évaluations pour ces bâtiments seront faites d'ici la fin de l'année sur la base des renseignements donnés par les propriétaires et des visites sur place sont prévues pour le 1^{er} trimestre 2025 afin de permettre l'établissement des offres.

Pour ceux qui lisent l'Echo des Copons, une date a été bloquée pour le premier « repair café », le 1^{er} juin 2024. L'idée avait été initiée par Scott Adams, ancien Municipal, ce dernier participe toujours à la mise sur pieds de ce projet.

Lance un appel aux bricoleurs afin de se joindre au projet et est disponible par mail ou par téléphone pour répondre aux questions et compléter les informations déjà données.

F.-H. Bovet

S'excuse de revenir sur le sujet, et comme déjà deux entreprises du village se sont déjà exprimées sur les désagréments causés par les travaux, souhaite juste rappeler que la Cave Philippe Bovet a besoin d'un accès impératif par le chemin du Carre pendant la période des vendanges. Il y a 30 hectares vinifiés et encavés par l'entreprise et transportés par le chemin du Carre qui est son seul accès. Il espère donc que les interventions seront planifiées de manière sérieuse cette fois-ci.

N. Vez Raymond

Remercie Monsieur Bovet pour cette information qui sera transmise à qui de droit.



| | |
|--|--|
| N. Darricau | <p>Outre les entreprises impactées par les fermetures des routes, il y a les secours. Ces derniers doivent être avertis et tenus au courant de ce type d'intervention pour la sécurité de la population.</p> |
| N. Vez Raymond | <p>Le Secrétaire municipal veille à ce que cela soit fait.</p> |
| C. Nardone | <p>Avec le Directeur financier de la SEFA, nous avons commencé la transmission des données et nous avons découvert une nouvelle surprise. En effet, notre boursier précédent avait comptabilisé des revenus à double et le réviseur n'a rien vu. Il va falloir assumer une perte supplémentaire d'environ CHF 37'000.-</p> |
| | <p>Une solution se dessine enfin pour la bourse communale. Une candidature est parvenue d'une boursière avec environ 25ans d'expérience accompagnée d'une autre personne comme aide boursière. Cela représentera un poste à environ 40-50%.</p> |
| | <p>Les briques (Tetra Brik) pourront être amenées dorénavant à la déchetterie et le papier et le carton pourront être mélangés car ils finissent de toute manière ensemble par la suite.</p> |
| A. Blumenstein | <p>Samedi prochain, 16 décembre, la distribution des sapins de Noël aura lieu comme d'habitude. Concernant l'Assemblée Générale de la CBOVd (Chambre des Bois de l'Ouest vaudois), les scieries sont actuellement noyées sous le bois de mauvaise qualité qui doit être traité, ce qui ne favorise absolument pas le prix du bois.</p> |
| | <p>Une chose importante et grave quand même est la difficulté de trouver des apprentis forestiers-bûcherons. Cela devient vraiment problématique car 50% des forestiers-bûcheron qualifiés démissionnent après 3 ans et après 10 ans, 50% de ces 50% restants démissionnent également. C'est malheureusement une profession méconnue et mal rétribuée, c'est un métier dangereux et difficile physiquement. La différence entre le salaire et la pénibilité du travail engendre le changement de voie d'une bonne partie du personnel qualifié.</p> |
| M. Dauphin | <p>La Commune de Givrins a loué son terrain à la Fondation qui a construit plusieurs logements à côté de la gare. Ces derniers vont être habitables tout bientôt. Les bâtiments communaux se retrouvent dépourvus de locataires. Il y a trois appartements à relouer. Les candidatures peuvent être envoyées au Pôle Technique dès à présent. Ensuite, après avoir remonté les poids de l'horloge manuellement afin que les cloches sonnent à la bonne heure, il y a maintenant les aiguilles qui prennent du retard. John Bertie remet les aiguilles à l'heure à peu près trois fois par jour. Cela va être révisé par une entreprise spécialisée. Cependant, il est proposé aux habitants de ne pas se fier aux aiguilles mais plutôt au son des cloches actuellement...</p> |
| 5) Communications des délégués aux associations intercommunales | |
| N. Darricau | <p>Une assemblée extraordinaire s'est réunie hier soir, 6 décembre 2023, afin de se prononcer sur un premier préavis concernant une étude de faisabilité sur une parcelle de St-Cergue pour un complexe scolaire de 5 à 8P. Le projet du Muids étant beaucoup plus avancé, afin d'éviter des procédures complémentaires, l'AISGE a décidé de ne pas donner suite.</p> <p>Concernant, ce dernier projet, il a été estimé que le budget initial de CHF 29'000'000.- subira un dépassement entre 17 et 20%.</p> |



Ensuite, a été présenté un préavis déjà évoqué il y a un mois et demi, puis retiré pour l'achat d'un véhicule-atelier pour le responsable des bâtiments. Ce dernier a subi plusieurs amendements successifs, le détail du procès-verbal sera bientôt disponible sur le site internet pour les personnes intéressées.

Y. Pradervand

Concernant le SDIS Nyon-Dôle, le recrutement du 2 novembre dernier a pu compter six inscrits sur les douze personnes intéressées, une femme et cinq hommes. L'effectif actuel est de trente sapeurs et en une année, il y a eu trois interventions sur la Commune de Givrins.

R. Grahn

Pour l'Association Intercommunale Région de Nyon, la prochaine séance aura lieu la semaine prochaine, le 13 décembre 2023 et souhaitait présenter brièvement les quatre préavis concernés :

- Préavis n°30-2023 concernant le Budget 2024.
- Préavis n°31-2023 concernant la Convention quadriennale avec Visions du Réel. La convention arrivant à son terme, ce préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2024-2027 et d'en fixer les termes financiers.
- Préavis n°32-2023 DISREN concernant le complexe multisports de Colovray. Ce préavis DISREN permet à la Région de Nyon de soutenir la réalisation d'un nouveau complexe multisports à Colovray. Le projet d'envergure prévoit notamment la réalisation d'une salle multisports avec gradins pour une capacité de 2000 places, une cafétéria, de salles pour les arts martiaux et le sport bien-être ainsi que de salles de conférences, le tout dans un parc paysager arborisé.
- Préavis n°33-2023 concernant les mesures de promotion de la mobilité. Ce préavis demande l'autorisation de prélever sur le fond « Mobilité » la participation régionale permettant de financer pour l'année 2024 les mesures de promotion de la mobilité dans la continuité des actions engagées ces dernières années. Il s'agit notamment des mesures informatives et incitatives de mobilité, de l'accompagnement des entreprises dans le cadre des plans de mobilité interentreprises et du soutien à la mobilité pendulaire et de loisirs dans le district.

S. Breitenmoser

Indirectement lié au Groupement Forestier « La Colline », se demande comment se déroule le paiement des vacations des Membres de commissions dans les Conseils Intercommunaux. Ce serait visiblement le Conseil Communal qui devrait s'en charger mais ce n'est pas très clair. Pour des questions d'équité et de transparence, il serait bien d'avoir des informations à ce sujet.

H. Pradervand

Va étudier le cas et lui rendra réponse.

6) Préavis Municipal no 21/2023 Budget 2024

H. Pradervand

Donne la parole à Monsieur Nardone.

C. Nardone

Le budget est en effet mauvais, pour ne pas dire catastrophique. La Municipalité s'est renseignée auprès du préfet pour voir dans quelle mesure il est possible de présenter un tel budget. La réponse est très claire, soit : du moment que le capital n'est pas « mangé », on a le droit.

Un point important qui n'est pas lié directement aux comptes, un chiffre est faux dans le tableau d'investissements, au total ce n'est pas CHF 9'000'000.- de prévu mais CHF 12'000'000.-

Mais ce n'est pas parce que ce montant est cité que les travaux seront réalisés.

Présente brièvement le reste du préavis et rend l'assemblée attentive aux charges énormes de 2024 pour lesquelles la Commune ne peut rien faire (associations



intercommunales et Canton). Sans licencier des employés ou augmenter les impôts, il est compliqué pour la Commune d'établir un budget plus positif.

Explique également le rôle et le bienfondé de la mise en place du Pôle technique qui a fait débat avec la COGEF, notamment le coût des heures supplémentaires du Greffe pour ce travail, d'une régie et d'un service technique annexe. Sachant qu'actuellement, le Greffe et le Pôle technique sont « sous l'eau ».

Il lit les conclusions du préavis.

Donne la parole à Monsieur Derbigny.

Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances.

R. Derbigny

F. Malherbe Vendrell

Tient à remercier la Municipalité pour la présentation et la précision de ce budget mais souhaiterait comprendre à quoi est due l'évolution pour l'accueil de jour qui est assez importante.

C. Nardone

La boursière n'étant pas là, il est compliqué pour lui de rentrer dans le détail des comptes mais propose à Mme Zellweger d'apporter des précisions si elle en a.

R. Zellweger

L'accueil de jour, ne coûte en réalité pas toujours plus cher mais est dépendant de plusieurs facteurs comme le nombre d'enfants, le nombre d'heures consommées dans l'accueil de jour, s'il y a des fratries, des familles monoparentales, des revenus parentaux suffisamment élevés. Tout cela influence les coûts de l'accueil de jour.

N. Darricau

Pour apporter un complément sur le budget de l'accueil de jour, il est à noter qu'il y a eu énormément d'absentéisme chez les employés de l'accueil de jour qui ont engendré des remplacements, ces remplacements coûtent cher.

Il y a un nouvel employé responsable de l'entretien des bâtiments, c'est un poste à 100% et qui a une assistante à 100% également. Il est à noter l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale et d'un nouveau règlement du personnel entré en vigueur début juin avec des augmentations salariales notables. Tout est fait pour que d'ici quelques années, les gens soient fidèles à leur poste et présents de manière plus régulière.

F.-H. Bovet

On peut toujours discuter des détails d'un budget mais souhaite s'adresser aux Conseillers. Il y a de fortes chances que le déficit du budget prévu soit réalisé. Il y a très peu de souplesse et il faut en être conscient. Si on lit attentivement le budget, on peut relever des artifices comme « honoraires et frais d'expertises » qui représentent la modique somme de CHF 184'000.- pour l'année. Dans les comptes 2022, ces mêmes frais se montaient à CHF 112'000.-, il y a une différence de plus de CHF 70'000.-

La raison de cette intervention est qu'il est peu stratégique d'inclure ces frais d'études qui pour un certain nombre ne vont pas faire partie d'un projet. Il est important pour la compréhension des choses que les honoraires et frais d'étude doivent faire partie pour la plupart d'un projet précis. La vision finale du budget change considérablement.

C. Nardone

En prend note et la question de soumettre des préavis au Conseil Communal pour des petits budgets peut se poser mais chargerait ce dernier.

M. Dauphin

La COGEF a parfaitement compris le sens de l'analyse immobilière qui va être mise sur pied, c'est précisément l'analyse de savoir ce qui peut être entrepris et ce qui ne peut pas l'être.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 21/2023 est accepté à la majorité.



7) Préavis Municipal n° 22/2023: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 235'900.- TTC destiné à financer les travaux de bouclage d'eau sous pression entre la route de Genolier et la route de la Gare conformément au PDDE.

H. Pradervand

Donne la parole à Madame Bally.

A.-L. Bally

Explique brièvement la situation et les raisons de ce préavis rétroactif, prie l'assemblée de bien vouloir excuser la Municipalité de cette gestion et en lit les conclusions.

R. Derbigny

Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 22/2023 est accepté à la majorité.

8) Propositions individuelles et divers

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée.

H. Gremlich

Souhaite rassurer Alain Blumenstein sur le fait que tous les corps de métiers manquent d'apprentis.

Y. Pradervand

Les absences doivent être annoncées à l'avance par écrit, est-ce que les What's App sont officiellement autorisés ?
C'est toujours les mêmes qui sont absents.

Deuxièmement, répète toujours la même remarque au sujet du parking en face de l'église mais connaît déjà la réponse : « C'est en cours... »

C. Grosjean

On demande actuellement aux gens de s'en aller mais aucune décision n'a été prise...

M.-O. Lequint

C'est important que les délais pour l'envoi des dossiers soient respectés mais ce qu'il s'est passé n'est pas très sérieux.

C. Nardone

En l'occurrence, le préavis qui n'a pas été reçu concerne une erreur d'envoi de la part du Bureau du Conseil.

M.-O. Lequint

Comprend l'erreur d'envoi, elle peut arriver, mais se penche surtout sur les délais d'envois des dossiers.

C. Nardone

Le préavis budgétaire a sauf erreur été envoyé dans les délais.

H. Pradervand

Pour cette fois, l'erreur vient en effet du côté du Bureau.

R. Derbigny

Aimerait bien connaître le nombre de Conseillers présent à cette séance.

H. Pradervand

Nous sommes 32 présents, 12 excusés et 1 absente

Pour répondre à la remarque d'Yves Pradervand, les absences ne sont pas annoncées par What's App mais certains Conseillers ont pris l'habitude d'écrire directement à la Secrétaire. Des remontrances ont déjà été faites et ce sera réitéré sans faute, c'est aussi le rôle du Président du Conseil.



| | |
|---------------|---|
| F.-H. Bovet | <p>Revient sur la séance du 11 octobre au cours de laquelle Madame Dauphin a expliqué qu'un « supra-dicastère » était créé, les bâtiments, les alpages, etc. C'est contreproductif, s'il y a une bonne communication entre les Municipaux. Il ne faut pas mettre sous cloche un dicastère par rapport à un autre.</p> |
| M. Dauphin | <p>Partage son avis et le remercie pour son intervention. Le rôle du Pôle technique est une gestion administrative de ces dicastères, cela ne remplace pas les Municipaux mais décharge le Secrétaire Municipal et son adjointe de tâches supplémentaires qui ont été confiées à une troisième personne qui pourrait être qualifiée de deuxième adjointe au Greffe.</p> |
| H. Pradervand | <p>Souhaite adresser des remerciements aux Membres du Bureau, nos Scrutateurs, Scrutateurs suppléants et notre Secrétaire pour leur excellent travail, notamment pendant les dernières journées de votations. Remercie également le Secrétaire Municipal pour son soutien indéfectible.</p> <p>Ils sont applaudis par l'Assemblée</p> |
| R. Zellweger | <p>Souhaite remercier chaleureusement toute l'assemblée, le Bureau du Conseil, les employés de la Commune et invite tous les conseillers à partager le verre de l'amitié offert par la Commune.</p> |
| H. Pradervand | <p>Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h05.</p> |

Le Président

Hugo Pradervand



La secrétaire

Laure Mertens